

## **Compte rendu de la séance du mardi 05 septembre 2017**

Secrétaire de la séance: Catherine Beau

Absents excusés : Emmanuel Aligé, Nicolas Labrégère, Nicolas Lucas.

### **Ordre du jour:**

- Emprunt pour la réhabilitation des salles ;
- Point sur les états d'avancement des travaux ;
- Point financier et de trésorerie ;
- Point sur les actions et travaux à venir autres que les salles ;
- Divers.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 140 000€ auprès de la CDC ( DE 2017 032)**

##### **Exposé :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif,

Vu la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

##### **Résolution :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt d'un montant total de 140 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt :	PSPL (Prêt pour le Secteur Public Local)
Montant :	140 000€
Durée de la phase de préfinancement :	6 mois
Durée d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1.71%
Amortissement :	Echéances constantes
Typologie Gissler :	1 A
Commission d'instruction :	0.06% (6 points de base) du montant du prêt

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus.

#### **Projet d'aménagement des salles ( DE 2017 033)**

##### **Exposé :**

Dans le cadre du projet d'aménagement des salles polyvalente et salle des sports, Monsieur le Maire rappelle que le montant total des travaux s'élève à 374 000€ hors taxes soit 448 800€ TTC qui se répartissent de la manière suivante :

- 105 000€ ht pour l'isolation
- 42 000€ ht pour le désamiantage
- 60 000€ ht pour le remplacement du parquet de la salle des sports
- 167 000€ ht pour l'aménagement des sanitaires des vestiaires et la

mise en accessibilité.

Certains partenaires nous ayant informé du montant de leur aide, il est nécessaire d'affiner le plan de financement.

Celui-ci pourrait s'établir comme suit :

- DETR : 35%	93 500€
- CNDS (ministère des sports) : 20%	74 660€
- Fédération Foot : 20% sur un plafond de 20 000€	4 000€
- Réserve parlementaire :	10 000€
- Département (SIL) :	14 000€
- Contrat de ruralité :	42 165€
- Autofinancement ou emprunt	135 675€

### **Résolution :**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le plan de financement proposé et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention aux différents partenaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Questions diverses :**

#### Avancement des travaux des salles :

Les deux marchés ont été signés, l'entreprise SMAC pour 197 782€ TTC et l'entreprise DECOTURF pour 70 469.80€ TTC. La tranche conditionnelle concernant la toiture du football a été levée pour intégration au marché montant 26 392€ TTC.

Un avenant a été signé avec l'entreprise SMAC notamment pour le désenfumage de la salle des sports pour un montant de 29 358€ TTC portant le montant total du marché à 227 141€ TTC.

Concernant le parquet, deux factures supplémentaires vont se rajouter au montant initial du marché. En effet, la mise à niveau du dallage béton a été nécessaire pour un montant de 11 335.24€ auquel il faut rajouter l'intervention de M. Corbiat pour 2 088€ TTC. Une remise à niveau des paniers de basket sera également nécessaire. Le parquet est traité pour supporter tout type d'activités. Les patins des chaises et des tables vont être changés.

La toiture de la salle est quasiment finie reste les rives à mettre en place.  
Certains membres du CM demande si il est possible de recouvrir la membrane.

Il est proposé de réutiliser le vieux parquet en fresque au dessus du bar ou au niveau de la table de marque.

Les nouvelles clés des salles seront remises aux utilisateurs dès que le parquet sera terminé fin septembre (environ 2 semaines de retard sur les délais prévus).

Les travaux concernant les sanitaires et les vestiaires devraient démarrer en fin d'année pour une facturation en 2018.

Prévisions budgétaires :

Aucun problème de trésorerie pour le moment.

Le taux de subvention devrait s'élever à environ 70%.

Travaux divers :

Les travaux concernant la réfection des toitures des garages des logements communaux sont en cours (M. Borie). Le montant s'élève à 6 516€.

Les menuiseries de la salle polyvalente vont être remplacées prochainement par la Roche Store pour un montant de 15 046€.

L'achat du vidéoprojecteur est mis en attente pour le moment.